

À L'ATTENTION DES ASSOCIATIONS MEMBRES DE LA FIFA ET DES CONFÉDÉRATIONS

Circulaire n°1790

Doha, le 30 mars 2022

Élections présidentielles de la FIFA 2023 – Convocation des élections

Madame, Monsieur,

En vertu de l'art. 45, al. 1 du Règlement de Gouvernance de la FIFA, le Conseil de la FIFA convoque par la présente les élections présidentielles de la FIFA 2023, qui auront lieu lors du 73^e Congrès de la FIFA prévu en 2023.

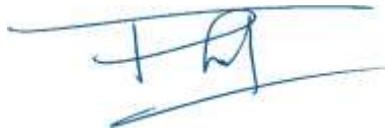
Veuillez trouver ci-joint la convocation des élections ainsi que le calendrier électoral. Au moment de la rédaction de la présente convocation, la date du 73^e Congrès n'avait pas encore été fixée. Le Conseil de la FIFA vous transmettra par conséquent dès que possible le calendrier final de la période électorale.

L'ensemble de la documentation, y compris le calendrier électoral, sera disponible sur FIFA.com.

Nous vous prions de prendre bonne note de ces informations et vous remercions de votre précieuse coopération.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

FÉDÉRATION INTERNATIONALE
DE FOOTBALL ASSOCIATION



Fatma Samoura
Secrétaire Générale

P.J. : mentionnée

Copie à : Conseil de la FIFA

Élections présidentielles de la FIFA 2023

Convocation des élections

En vertu de l'art. 45, al. 1 du Règlement de Gouvernance de la FIFA, le Conseil de la FIFA convoque par la présente les élections présidentielles de la FIFA 2023, qui auront lieu lors du 73^e Congrès de la FIFA.

Commission de Gouvernance, Audit et Conformité

Dans le cadre des élections présidentielles, la Commission de Gouvernance, Audit et Conformité de la FIFA assumera les responsabilités établies à l'art. 27, al. 5 ainsi qu'à l'art. 62 du Règlement de Gouvernance de la FIFA.

Période électorale

La période électorale prévue pour les élections présidentielles de la FIFA 2023 s'étend du 31 mars 2022 jusqu'à la clôture du 73^e Congrès de la FIFA. Durant cette période, il est permis de mener une campagne électorale (cf. art. 47, al. 3 du Règlement de Gouvernance), qui doit être conforme aux principes et dispositions des Statuts, du Règlement de Gouvernance et de tout autre règlement applicable de la FIFA.

Calendrier électorale

Le Conseil de la FIFA a défini le calendrier électorale pour les élections présidentielles de la FIFA 2023 (cf. annexe 1 de la présente convocation). Une fois la date du 73^e Congrès de la FIFA fixée, le Conseil de la FIFA communiquera au plus vite le calendrier précis de la période électorale aux associations membres. Toutes sont en outre invitées à proposer des candidatures pour le poste de Président de la FIFA dans le respect des délais spécifiés dans le calendrier électorale et des dispositions pertinentes des Statuts et du Règlement de Gouvernance de la FIFA.

Notification

La présente convocation des élections sera envoyée aux associations membres de la FIFA et aux confédérations. Elle sera par ailleurs publiée sur le site Internet de la FIFA (cf. art. 45, al. 3 du Règlement de Gouvernance).

Doha, le 30 mars 2022

Pour le Conseil de la FIFA



Fatma Samoura, Secrétaire Générale

Convocation des élections présidentielles de la FIFA 2023

Annexe 1

Calendrier électoral

30 mars 2022	Convocation des élections
31 mars 2022	Début de la période électorale
Quatre mois avant le 73^e Congrès de la FIFA	Date limite d'envoi des candidatures au poste de Président de la FIFA par les associations membres de la FIFA
Un mois avant le 73^e Congrès de la FIFA	Date limite de notification aux associations membres de la FIFA des noms des candidats proposés et admis
Date du 73^e Congrès de la FIFA	73 ^e Congrès de la FIFA Élections présidentielles de la FIFA Fin de la période électorale